Image not found or type unknown

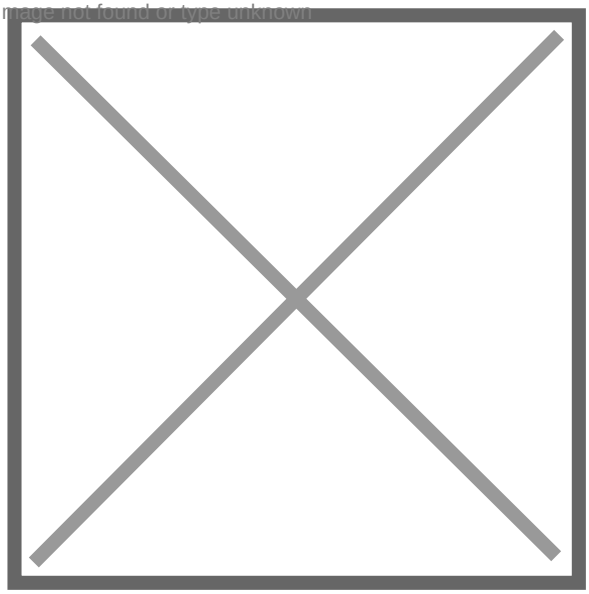

Rupture abusive du cdd par l'employeur

Par **marionnette3000**, le **07/11/2008** à **11:27**

Bonjour, mon employeur a rompu mon cdd hors des cas prévus par la loi, il s'agit donc d'un licenciement abusif, il me donne un préavis d'un mois?
suis je tenu de le respecter? étant donné qu'il est en tort il me devra mes rémunérations que j'aurais du percevoir jusqu'au terme du contrat, s'agit il de rémunérations brutes ou nettes??
merci

Par **Visiteur**, le **07/11/2008** à **17:34**

bonjour,

si rupture du cdd illégitime, l'employeur doit vous payer :
la totalité des salaires bruts jusqu'au terme du contrat
la prime de précarité (si droit)
les congés payés non pris.

en tout état de cause, il n'a pas le droit de vous licencier sauf cas prévus par la loi..
pour le préavis.. je n'en sais rien vu qu'on n'a pas le droit de licencier un cdd...

pour quel motif vous a t'il licencié ??

je ne vois sinon qu'une solution... prud'hommes.....

a bientôt pour la suite

Par **marionnette3000**, le **07/11/2008** à **19:59**

il m'a licencié car elle est enceinte et donc en arret de travail, donc plus besoin de moi

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **07:10**

oki... quand doit finir le cdd ?
quand commence le préavis ?
vous ne m'avez pas répondu sur le motif!!!

vos réponses sont importantes car avant d'aller au prud'homme il y aura peut être possibilité de négocier avec votre patronne et faire une transaction.
car si prud'homme dommages et intérets en plus.....

a bientôt

Par **marionnette3000**, le **08/11/2008** à **09:54**

normalement le cdd devait finir fin aout 2009
yas pas vraiment de motif de licenciement...donc rupture abusive?
il me donnait un préavis d'un mois soit jusqu'à fin novembre mais on m'a dit de ne pas le faire car ils sont en tort ils n'avaient pas à me donner de préavis...
vu que la rupture du cdd est impossible, le préavis également non???

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés